



Le Ministre ayant fait *son* bilan du Grenelle de l'Education dans les médias et à l'Assemblée nationale, le SENRES peut vous proposer le sien en 1 mn 30.

1°) Une "revalorisation" qui n'en est pas une

Rappelons tout d'abord que le ministère a économisé plus de 600 M€ sur son budget 2020 pour les reporter sur le budget 2021 (arrêtés des 22 et 26 janvier 2021, arrêté du 12 février 2021).

On peut donc raisonnablement douter de la réalité de l'effort budgétaire en 2021.

En ce qui concerne 2022, la "revalorisation" ne sera pas de 700 M€ mais de 400 M€ puisque 200 M€ seront affectés au financement partiel de votre mutuelle complémentaire (cf. 2°)) et 100 M€ à la "montée en puissance" des mesures de 2021 (ce qui prouve l'indigence de ces dernières).

400 M€ sur un budget "rémunérations" de 50 Md€, on vous laisse calculer le % de "revalorisation"...

Enfin, notons que ce sont principalement les 14 premières années de la carrière d'enseignant (sur 42 années !) qui sont visées par cette pseudo revalorisation.

Pourquoi ? Parce que les rémunérations de début de carrière d'un professeur Français font honte à la France, et à ses dirigeants politiques, dans les statistiques internationales.

2°) Une prise en charge de 50% de votre mutuelle complémentaire... mais pas avant 2024

Là non plus nous ne sommes pas dupes de l'effet d'annonce puisque :

- en 2022, cette prise en charge ne sera pas de 50% mais de seulement 15,00 €/mois, soit 11,51€ ou 9,24€ mensuels après prélèvements sociaux et fiscaux (tranches d'imposition de 11% ou 30%)
- dans le privé, cette contribution employeur à 50% est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2016 !

3°) Une *gestion modernisée des ressources humaines* (sic)

En contrepartie de cette "revalorisation", parce qu'apparemment il fallait des contreparties (cf. déclarations à l'Assemblée), le Ministre a annoncé un renforcement du rôle des directeurs d'écoles et des chefs d'établissement, le développement des professeurs-inspecteurs, l'amélioration de la gestion des remplacements, l'individualisation des promotions voire des mutations, etc.

Et là, pas de retard, d'économie ou de demi-mesures ; c'est applicable tout de suite et en totalité !

Au final, **il n'est donc pas difficile de conclure** que, en l'absence de loi de programmation pluriannuelle, le Grenelle de l'Education n'a été qu'un joli tour de passe-passe financier fait non pas pour revaloriser mais pour promouvoir un agenda politique et managérial.

Le SENRES

www.senres.org